

Vendeville: Sœur Bernadette Moreau, miraculée de Lourdes, viendra à témoigner au pèlerinage à sainte Rita

En 1966, Sœur Bernadette est victime d'un problème de dos que quatre interventions chirurgicales n'arrivent pas à résoudre. Appareillée, sous morphine, son périmètre de marche est de plus en plus limité. Elle porte en permanence un corset rigide.

Par V. L. (Clp) | Publié le 25/02/2019



Sœur Bernadette Moreau présentera son témoignage, en l'église de Vendeville le 10 mars, à 16 h, lors des vêpres chantées.



En juillet 2008, elle participe au pèlerinage de son diocèse à Lourdes et en revient dans sa communauté dans le même état qu'au départ. Le 11 juillet, en adoration dans la chapelle, elle ressent dans le corps une grande détente et une chaleur. Rentrée dans sa chambre à 18 h, elle perçoit une voix intérieure qui lui demande d'enlever ses appareils, corset et attelle, elle obéit et constate qu'elle peut à nouveau bouger sans douleur, elle arrête le neurostimulateur et la morphine. Le lendemain, elle marche 5 km dans la forêt.

Un dossier médical est déposé au bureau des constatations médicales de Lourdes qui, en 2016, confirme la guérison inexplicable en l'état actuel des connaissances scientifiques. Le 11 février 2018, les autorités ecclésiastiques déclarent le caractère miraculeux de la guérison. C'est la 70e guérison de Lourdes déclarée miraculeuse par l'Église.

Sœur Bernadette Moreau présentera son témoignage, en l'église de Vendeville le 10 mars, à 16 h, lors des vêpres chantées.

PUBLICITÉ

